

N°	5	8	2
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Budget primitif 2019</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf,</p> <p>Le mardi 2 avril 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMAËLE, sous la présidence de Mme LUCOT-AVRIL. Cette séance de conseil fait suite à l'absence de quorum, constatée le 26 mars dernier par Mme la Présidente.</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION :</p>	<p>Étaient présents ce jour : M. DECORDE, M. DEWAELE, Mme DUCROCQ, Mme LUCOT-AVRIL</p> <p>Absents excusés : Mme BIZET, Mme BORGEO, Mme DAMIS-FRICOURT, Mme DE WAZIERS, M. GAUTIER, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme LORAND-PASQUIER, Mme NEAU, Mme SINEAU-PATRY, Mme TEMMERMANN.</p>
<p>5 mars 2019</p>	<p>- Budget primitif 2019</p> <p>M. Billard présente le budget primitif 2019 de l'Institution interdépartementale, lequel s'équilibre en section de fonctionnement à 682 627,04 € et en section d'investissement à 1 120 861,65 €. Ce budget tient compte des crédits de report d'investissement. Conformément au débat qui s'est tenu en séance de conseil d'administration du 5 mars 2019, le budget a été établi sur les bases suivantes :</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p>	<p><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT :</u></p>
<p>En exercice 15</p>	<p><u>Les dépenses principales</u></p> <p>-Chapitre 012 : 317 500 €</p>
<p>Présents 4</p>	<p>-Chapitre 011 : 359 620,68 € en prévision avec, outre les dépenses afférentes au fonctionnement des services :</p>
<p>Votants 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • l'élaboration d'un plan de communication du SAGE et d'une plaquette, • l'organisation d'une classe d'eau à destination des élus, • l'étude hydraulique Blangy/Bouttencourt, • les animations environnementales
	<ul style="list-style-type: none"> • les animations liées aux dossiers Natura 2000 et PAEC (mesures agro-environnementales et climatiques MAEC), • l'entretien de la propriété de Nesle l'hôpital, • le recouvrement des sols de l'Institution (présence d'amiante).
	<p>-Chapitre 66 : 1 000€ concernant les charges financières - intérêts réglés sur ligne de trésorerie ;</p>
	<p>-Chapitre 042 : 4 496,36 € se rapportant aux écritures d'amortissements.</p>
	<p><u>Les recettes principales</u></p> <p>- les dotations départementales, soit 95 664 € respectivement, pour les départements de la Somme et de la Seine-Maritime et 21 259 € pour le département de l'Oise,</p> <p>- les financements de l'Agence de l'Eau sur les postes des animateurs du SAGE, de bassin versant et de restauration de la continuité écologique/zones humides.</p> <p>- les diverses autres recettes au titre du partenariat avec l'Agence française pour la biodiversité (AFB), des animations environnementales, des politiques agro-</p>

environnementales et climatiques et Natura 2000 et d'autres dossiers/études précités au sein des chapitres 011 et 65.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement de 1 120 861,65 € restent majoritairement dévolues aux opérations sous mandats (chapitre 45) qui représentent 99% des dépenses prévisionnelles de cette section. Sur ces opérations sous mandats, il est prévu de :

- finaliser l'opération d'effacement des impacts des ouvrages hydrauliques de l'entreprise Assa Abloy sur le cours de la Bresle à Oust-Marest ;
- finaliser l'opération d'effacement des impacts des seuils du moulin de Bouvaincourt-sur-Bresle sur le cours de la Bresle ;
- finaliser l'opération d'effacement des impacts de l'ouvrage du moulin de l'Abreuvoir sur le territoire de la commune de Saint-Germain-sur-Bresle ;
- finaliser l'opération de restauration de la continuité écologique sur le site du moulin de Bouaffles à Vieux-Rouen-sur-Bresle ;
- poursuivre l'opération de restauration de la continuité écologique sur le site du moulin Ledez à Montroy, communes de Lafresguimont-Saint-Martin et d'Aumale ;
- poursuivre l'opération de restauration écologique sur le site de Rothois ;
- lancer une opération d'aménagement des 4 moulins du complexe hydraulique de Beauchamps ;
- lancer une opération d'effacement de seuils et de restauration de zone humide sur la commune de Gamaches ;
- réaliser des travaux de réhabilitation de 2 mares sur la commune d'Aumale.

Quelques dépenses d'investissement nécessaires aux services sont également budgétisées (ordinateur, logiciels, licences, diverses immobilisations,...).

A l'unanimité, les membres du Conseil d'administration approuvent :

- le vote du Budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses/recettes d'investissement à 1 120 861,65 € et en fonctionnement à hauteur de 682 627,04 € (annexé),
- le vote au chapitre du Budget primitif 2019,
- le vote des contributions annuelles de fonctionnement qui seront sollicitées, en 2019, auprès des départements, à savoir 95 664 € chacun pour les départements de la Somme et de la Seine-Maritime et 21 259 € pour le département de l'Oise.

Les membres autorisent, à l'unanimité, Mme la Présidente :

- le cas échéant, à souscrire à nouveau (ou à reconduire) en cas de besoin une ligne de trésorerie, un prêt relais, etc... ou un emprunt pour le bon fonctionnement des services dans le cadre des missions exercées par l'Institution,
- à verser une gratification aux stagiaires accueillis lorsque la prestation produite à l'occasion du stage répond à un besoin du service ou contribue à l'amélioration du service public. Cette gratification accordée ne pourra dépasser le plafond prévu par l'art. L242-4-1 du code de la sécurité sociale,
- à fixer le montant des gratifications et toutes opérations ou actions concourant à la réalisation des stages visés (convention de partenariat...) et à solliciter, le cas échéant, des financements sur ces dépenses auprès des différents partenaires de l'Institution.

Ces dépenses sont inscrites au chapitre 012 du BP 2019.

Mme la Présidente est, de plus, habilitée à tout mettre en œuvre pour la réalisation des opérations visées dans le cadre de l'adoption de ce budget.

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat : 25/04/19

Acte exécutoire le : 25/04/19

la Présidente de l'Institution

Virginie LUCOT-AVRIL

INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE

3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMAËLE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com

Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,

Virginie LUCOT-AVRIL
INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE
OISE / SEINE MARITIME / SOMME
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE

3, rue Sœur Badiou - 76390 AUMAËLE
Tél. : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56
www.eptb-bresle.com